



CERTIFICAT BENOR n°

21/200/1392

délivré sur base des dispositions du Règlement d'Application pour la **certification BENOR des granulats TRA 411** à la société

Minera nv

Noorderlaan 147 bus 33 - 2030 Antwerpen

pour le produit avec désignation suivante

Gravillons calcaires

2/6 Cb5 II f2 NG Lavé/Gewassen

fabriqué dans son unité de production

Zandhandel Lummen

Industriestraat 16 - 3560 Lummen

en conformité avec les

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PTV 411

Par la délivrance de ce certificat, BE-CERT déclare que, sur base d'un contrôle externe régulier de l'autocontrôle industriel et au moyen d'essais de contrôle dans un laboratoire externe, une confiance suffisante peut être accordée aux mesures prises par le titulaire du certificat pour garantir la conformité avec les prescriptions techniques.

La fiche BENOR avec la description précise des caractéristiques du granulat est disponible auprès du producteur.

Sur base de l'attribution et du maintien de ce certificat, BE-CERT octroie au titulaire du certificat le droit d'utiliser la marque BENOR. La preuve de la livraison d'un produit sous la marque BENOR est fournie par une identification appropriée sur le bon de livraison et, le cas échéant, sur l'emballage. L'utilisation de la marque BENOR ne dispense en aucun cas le titulaire du certificat de ses responsabilités relatives au produit livré.

Ce certificat est valable jusqu'au 31/01/2022. La validité de ce certificat peut être vérifiée sur le site internet <https://extranet.be-cert.be>.

Délivré à Bruxelles le 20/01/2021

ir. C. Ladang
Directeur

La marque BENOR est une marque collective déposée, propriété du Bureau de Normalisation (NBN). La certification BENOR est un système volontaire élaboré sur base d'un consensus entre parties intéressées.